

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Mathilde DEROYANT, Nicolas LEMOULAND, Jean GILLIERS, Christian BAUDRY, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, André PÉPIN

Absents : Rose-Marie BAUDRY (donne procuration à Loïc PORCHER)

Secrétaire : Jean-Claude LEBELTEL est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 17
octobre 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 17 octobre 2014.

2014/061
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Estimation du
service des
Domaines
concernant les
parcelles
cadastrées
section B n°588 et
659

Monsieur le Maire fait part du courrier du service des Domaines en date du 24 octobre 2014. Ainsi, la parcelle cadastrée section B n°588 d'une superficie de 2 375 m² en nature de terre agricole est évaluée à 7 500 €. D'autre part, la parcelle cadastrée section B n°659 d'une superficie de 306 m² édifiée d'un bâtiment en pierre sous ardoises anciennement à usage de forge et comprenant un rez-de-chaussée et un jardin est évaluée à 14 000 €. Une marge d'appréciation de 15 % est à appliquer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Proposer la somme de 7 500 € pour la parcelle cadastrée section B n°588
- Prendre acte d'étudier la faisabilité du projet pour une valeur de 15 000 € (plus les frais de notaire) concernant la parcelle cadastrée section B n°659, par 15 voix pour (vote à bulletin secret)

2014/062
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Instauration d'une
taxe
d'aménagement

Monsieur le Maire fait part de la note de la D.D.T.M. précisant les modalités d'instauration de la taxe d'aménagement, à partir de l'année 2015.

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix contre (1 abstention) de ne pas instaurer de taxe d'aménagement pour l'année 2015.

2014/063
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Présentation de
l'étude relative à
l'extension du
périmètre de
protection du
Mont Saint-Michel
au titre des
abords des
monuments
historiques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion qui s'est tenue le 13 octobre dernier concernant l'extension des protections du Mont Saint-Michel et de sa baie. Ceci se traduit par la mise en place d'un périmètre de protection modifié (P.P.M.). Ainsi, la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales (non opposable) au sein du P.P.M. permettra de répondre aux enjeux des territoires concernés par cette protection. Les recommandations qui seront établies en partenariat avec les élus concernés par le P.P.M. n'auront pas vocation à se substituer aux règlements d'urbanisme. Elles auront comme objectif de préserver le paysage bâti de la baie qui participe à l'attractivité du site afin d'assurer un développement urbain, touristique et économique.

2014/064
BATIMENTS
COMMUNAUX
Devis concernant le
remplacement des
menuiseries des
logements situés
au-dessus de la
salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part du devis de l'entreprise GAUTHIER concernant le remplacement des menuiseries des logements situés au-dessus de la salle polyvalente. Il propose des menuiseries en pvc blanc pose tradi avec double vitrage 4,16,4 FE Argon WarmEdge (Ug = 1,1), petits bois incorporés dans vitrage 3 carreaux par vantail, volets roulants incorporés compris dans la hauteur manœuvre par tringle, compris raccord intérieur et extérieur, 5 fenêtres 2 vantaux OF dont un oscillo-battant, 3 fenêtres 2 vantaux OF, 2 fenêtres 2 vantaux OF + un vantail OB à droite (variante : 2 fenêtres 2 vantaux OF + un fixe vitré en dormant), 2 châssis 1 vantail OB (sans VR), pour un montant de 10 239 € H.T.

La seconde hypothèse comprend des menuiseries en pvc blanc pose tradi avec double vitrage phonique 10 R.sonic,16,4 FE Argon WarmEdge (Ug = 1,1), petits bois incorporés dans vitrage 3 carreaux par vantail, volets roulants incorporés compris dans la hauteur manœuvre par tringle, compris raccord intérieur et extérieur, 5 fenêtres 2 vantaux OF dont un oscillo-battant, 3 fenêtres 2 vantaux OF, 2 fenêtres 2 vantaux OF + un vantail OB à droite (variante : 2 fenêtres 2 vantaux OF + un fixe vitré en dormant), 2 châssis 1 vantail OB (sans VR), pour un montant de 10 994 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de solliciter l'entreprise LECHARPENTIER-FONTAINE pour l'établissement d'un nouveau devis.

2014/065
BATIMENTS
COMMUNAUX
Devis concernant le
remplacement des
radiateurs de la
mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion de la commission « Bâtiments communaux » du 13 novembre à laquelle ont participé Yannick MASSIN (MASS'ELEC) et Nicolas NERAMBOURG, conseiller en énergie partagé au Pays de Fougères. Il présente l'analyse thermographique effectuée par Monsieur NERAMBOURG ainsi que le devis de l'entreprise MASS'ELEC d'un montant de 4 515 € H.T. Celle-ci propose 1 chauffage ATLANTIC ONIRIS 1500W pour un montant de 611 € H.T., 1 chauffage ATLANTIC ONIRIS 2000W pour un montant de 710 € H.T., 3 chauffages ATLANTIC MARADJA 1250W pour un montant de 1 983 € H.T., 2 chauffages ATLANTIC ONIRIS 1000W pour un montant de 996 € H.T. A cela s'ajoute l'installation et la remise en état de la lumière extérieure avec remise en fonctionnement de la minuterie pour un montant de 215 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Retenir le devis de l'entreprise MASS'ELEC
- Autoriser la dépense d'un montant de 4 515 € H.T.
- Imputer la somme à la section d'investissement
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants
- Solliciter le Conseil Général pour une subvention au titre du fonds de solidarité territoriale

2014/066
FINANCES
Décisions
modificatives

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide procéder aux décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°5 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT
Article 64162 + 3 000 €
Article 61522 - 3 000 €

DECISION MODIFICATIVE N°6 :
SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Article 1341 op.80 + 29 724.10 €

Dépenses

Article 2183 op.50 + 3 480 €

Article 2188 op.50 + 5 420 €

Article 2111 op.42 + 20 824.10 €

2014/067
INTERCOM-
MUNALITE
Rapport sur le prix
et la qualité de l'eau
2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable au rapport annuel du syndicat intercommunal des eaux sur le prix et la qualité de l'eau en 2013.

2014/068
INTERCOM-
MUNALITE
Rapport annuel du
S.D.E. 35

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable au rapport d'activités 2013 du S.D.E. 35.

2014/069
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Rapport de la
commission

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude LEBELTEL concernant le rapport de la commission « Urbanisme et cadre de vie ». Concernant les plantations sur le parking, celle-ci propose 4 prunus semulata et 1 prunus hisakura. Concernant la signalétique, la commission propose la mise en place de panneaux de signalisation avec 2 potelets à l'entrée de la rue des Sabotiers (côté Forge) pour Cour Chalais et Résidence des Vignes et au niveau du stop près de l'église pour sanitaires publics et Résidence des Rochelets. Concernant la circulation dans le lotissement des Jardins de l'Etang, la commission propose d'adresser un courrier aux riverains mentionnant l'intention de barrer la route en haut du lotissement (rue des Sabotiers) ou au centre pour éviter la traversée du lotissement par des non-riverains malgré la signalisation et afin d'apporter plus de sécurité et de tranquillité aux habitants du lotissement.

QUESTIONS
DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'assemblée générale des Amis de Jean Langlais ce vendredi et de l'assemblée générale de l'A.S.C.F. le vendredi 28 novembre. Il indique également les élections départementales se tiendront les dimanches 22 et 29 mars 2015.